



## CARACTERISATION DES ENJEUX AGRICOLES

Projet de gazoduc du « Val de Saône »  
*Note de synthèse*



Avril 2013

## Origine de l'étude

GRTgaz envisage la réalisation d'une nouvelle canalisation de transport de gaz reliant Voisines (52) à Etrez (01). Ce projet de gazoduc dénommé Val de Saône s'inscrit dans un contexte gazier de renforcement des connexions entre les réseaux du nord et du sud de la France. Il parcourt environ 200 km dans les départements de la Haute Marne, la Côte d'Or, la Saône et Loire, et l'Ain.

## Objectif

L'objectif est de réaliser un diagnostic de l'agriculture du territoire afin d'identifier les enjeux agricoles majeurs de l'aire d'étude retenue. Le présent document constitue une synthèse d'une étude plus détaillée remise à GRT en mars 2013.

## Méthode de travail

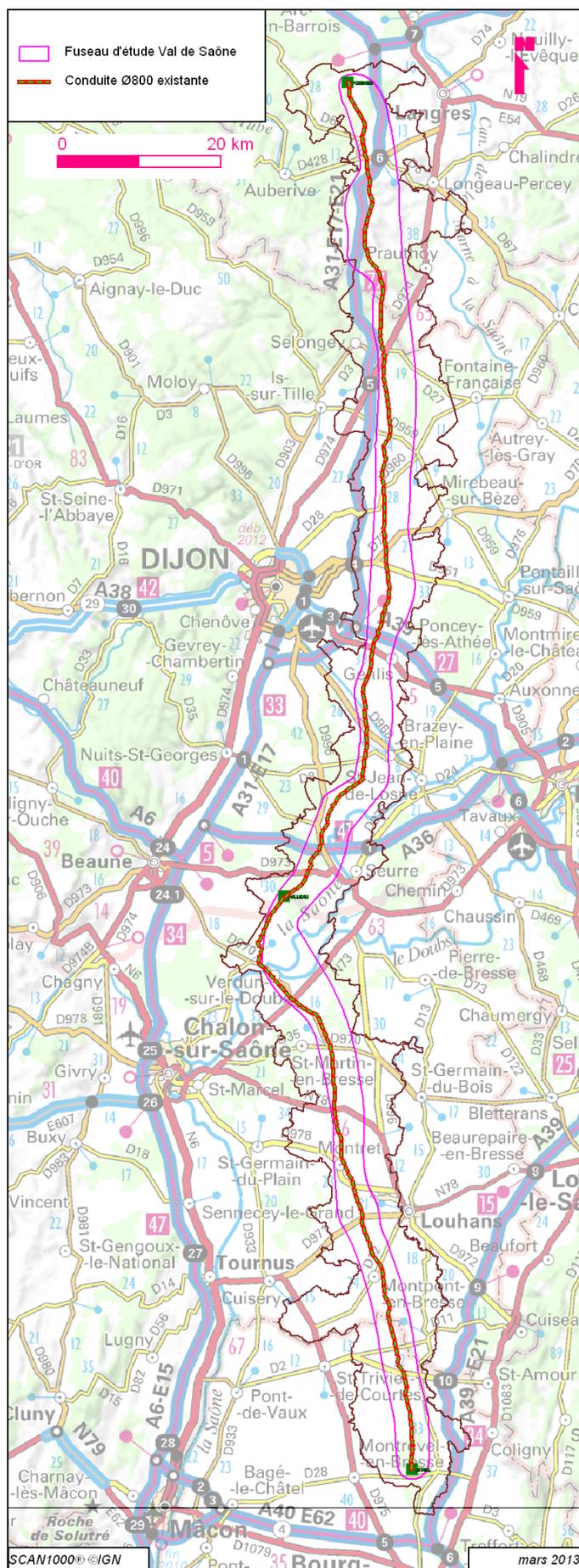
Pour produire la présente analyse, nous nous sommes appuyés sur les données du Recensement Agricole de 2010, le Registre Parcellaire Graphique de 2011, les données de l'INAO, de l'INSEE, ainsi que des données internes des Chambres d'Agriculture.

L'unité de base d'analyse et de cartographie est la commune.

Si les analyses développées dans le présent rapport se situent sur une maille communale, une étape ultérieure de mesure des enjeux agricoles prévoit une approche plus fine, à l'échelle des îlots d'exploitation, sur un fuseau plus réduit.

## Présentation des résultats

Nous avons retenu pour la présente synthèse les thématiques les plus pertinentes pour illustrer soit la diversité de l'agriculture à l'échelle de l'aire d'étude, soit les questions les plus prégnantes en terme d'impact du futur chantier de construction du gazoduc.



## Les différentes entités géographiques agricoles

### Le Plateau Langrois

Des sols superficiels et un climat connu pour sa rudesse limitent les productions agricoles sur le plateau Langrois, tant en rendement qu'en diversité des cultures possibles. Ces handicaps sont compensés par des exploitations de taille plus grande qu'ailleurs sur le fuseau, davantage orientées vers les grandes cultures que par le passé mais où subsistent des ateliers d'élevage conséquents, notamment laitiers.

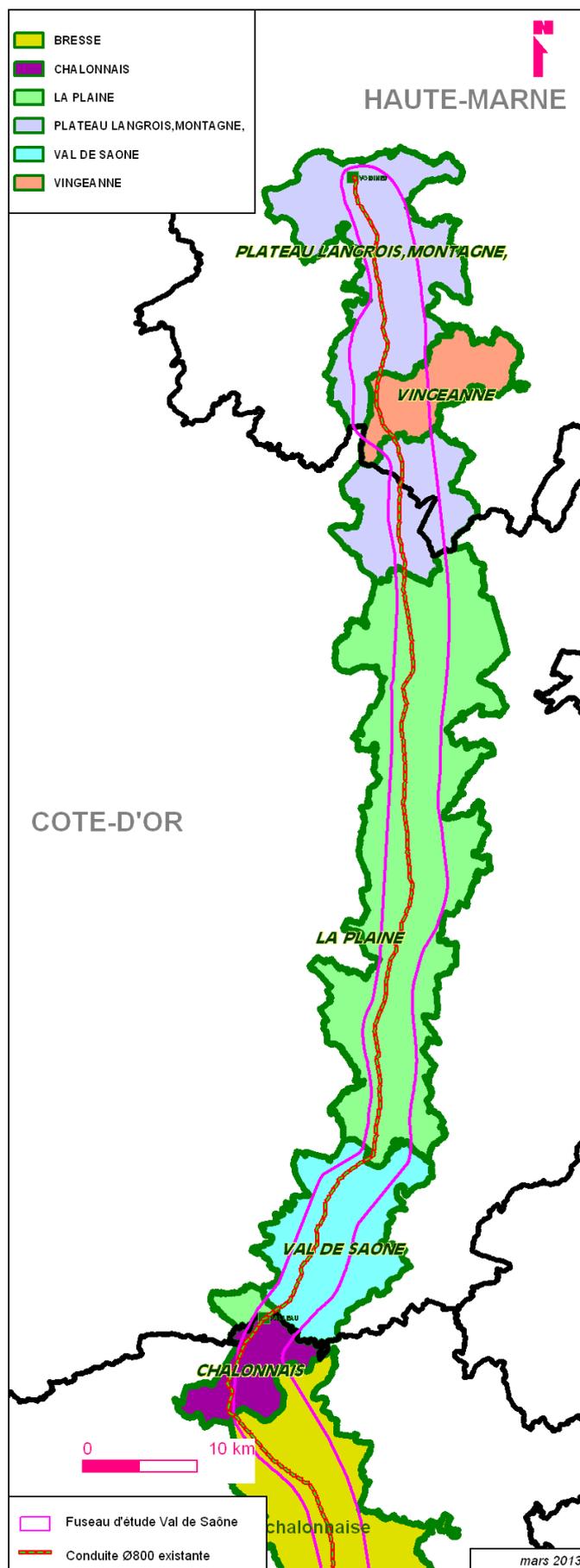
### La Vingeanne

La rivière Vingeanne entaille le plateau Langrois et donne son nom à ce secteur. S'y retrouvent les mêmes contraintes et les mêmes tendances que sur le plateau, à un degré moindre : les exploitations évoluent progressivement d'un type très herbagé vers la polyculture et elles s'agrandissent peu à peu.

### La plaine dijonnaise

Vaste zone de culture, la plaine dijonnaise est dominée par les productions végétales. L'élevage y est minoritaire. Drainage et irrigation sont communément employés et mettent en valeur le haut potentiel agronomique des sols.

Des cultures diversifiées et de forte valeur ajoutée sont mises en œuvre, à l'image des betteraves à sucre et des oignons, aujourd'hui remplacés par les légumes de plein champ, le cassis, le miscanthus.



## Le Val de Saône Côte d'Orient

La généralisation du drainage des terres a révélé le très haut potentiel des terres limoneuses du Val de Saône. Historiquement herbagère, cette région s'est tournée vers les productions végétales, ne conservant l'élevage que pour mettre en valeur les zones les plus sensibles à l'inondation.

Elevage laitier, cultures légumières de plein champ et maraîchage traditionnel sont en déclin.

## Le Chalonnais

Cette région peu vallonnée et bordée par la Saône et son affluent la Dheune est caractérisée par une agriculture de polyculture-élevage, avec une présence forte des productions végétales dans les vallées : céréales, oléoprotéagineux, maïs, ainsi que légumes de plein champ et localement petits fruits rouges.

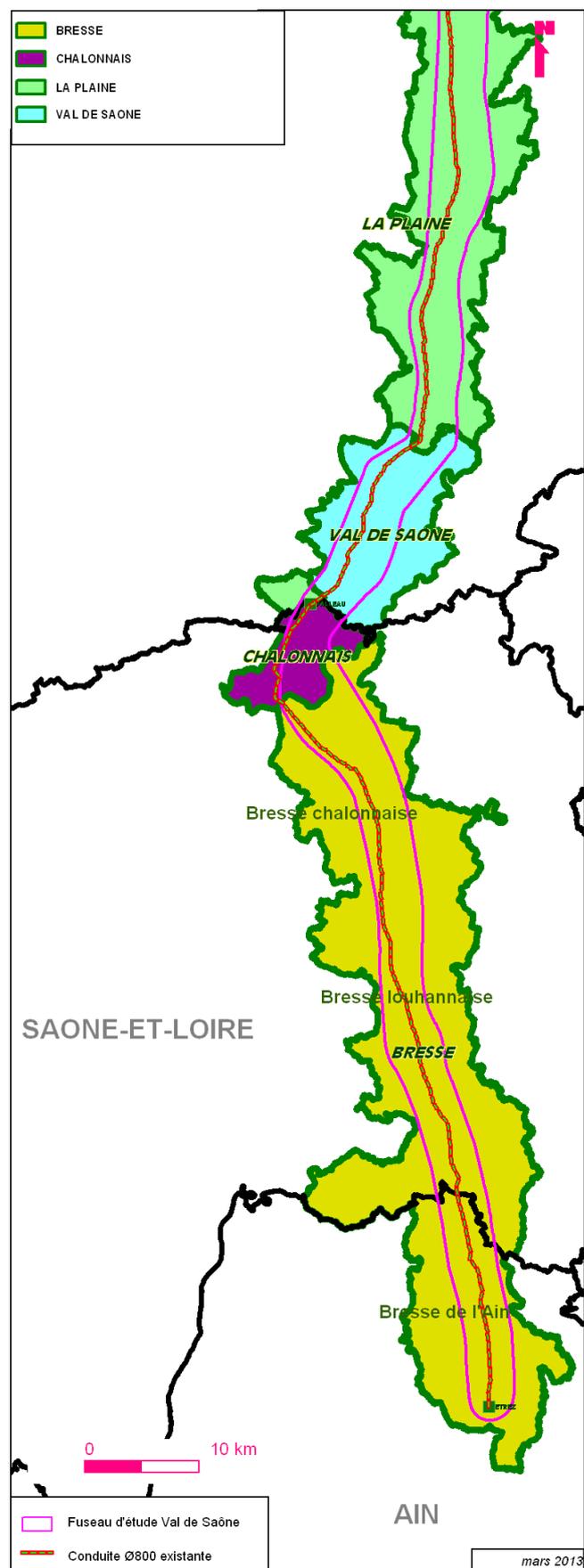
Les exploitations de cette petite région agricole sont de taille assez importante et en croissance régulière. Des producteurs de légumes de plein champ alimentent l'usine D'AUCY dont la fermeture est programmée.

Les espaces agricoles de cette région sont progressivement grignotés par l'urbanisation de Chalon sur Saône et par le mitage des nouvelles constructions en zone rurale.

## La Bresse

Vallonnée et sillonnée par de nombreux ruisseaux, parsemée de zones humides dont une grande partie a été drainée depuis 40 ans, cette zone agricole se caractérise par une agriculture diversifiée de polyculture-élevage, des exploitations de taille moyenne, dispersées sur le territoire, et un bocage encore important.

L'agriculture bressanne est très dynamique, portée par ses deux Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) que sont les "Volailles de Bresse" et "Crème et beurre de Bresse". Les productions agricoles de cette zone sont très variées : volailles, porcs, vaches allaitantes, vaches laitières, ovins, caprins, céréales, oléoprotéagineux, maïs, prairies, et un peu de maraîchage.



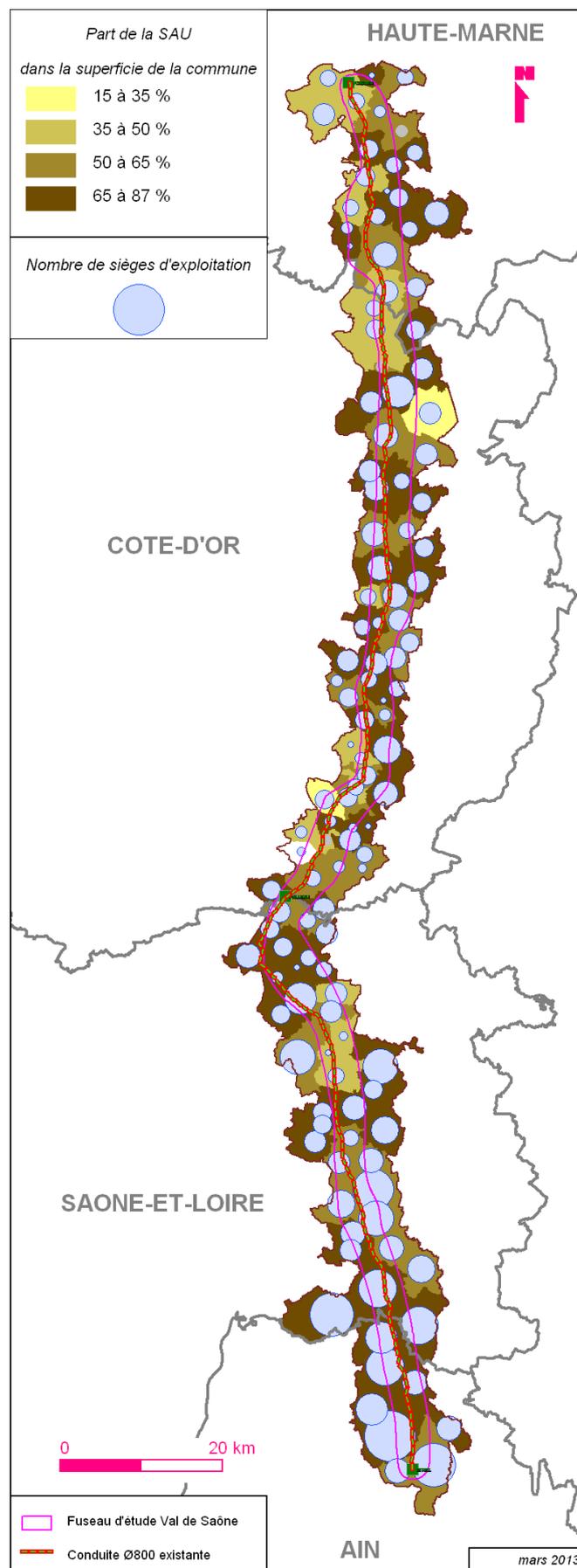
## Territoire agricole et nombre d'exploitation

Du nord au sud du fuseau, on compte 1245 exploitations ayant leur siège dans les 124 communes de l'aire d'étude. Le nombre moyen d'exploitations par commune présente un gradient croissant du nord au sud : en moyenne, il va de 5 en Haute Marne, à 7 en Côte d'Or, 13 en Saône et Loire et 28 dans l'Ain, autour d'une moyenne générale de 10 exploitations par commune.

Sur l'ensemble du fuseau, la proportion de la SAU dans la surface communale présente une moyenne de 63%.

**Les territoires traversés par le projet de gazoduc ont un caractère agricole indéniable, tant par le poids de la SAU que par le nombre d'exploitations présentes. La part de SAU dans les communes est très localement réduite par la présence de massifs forestiers.**

**Les fluctuations du nombre d'exploitations s'expliquent ponctuellement par la taille des communes et de leur SAU, et plus généralement, par les orientations économiques des exploitations, notamment dans l'Ain où le nombre d'exploitations par commune atteint son maximum.**



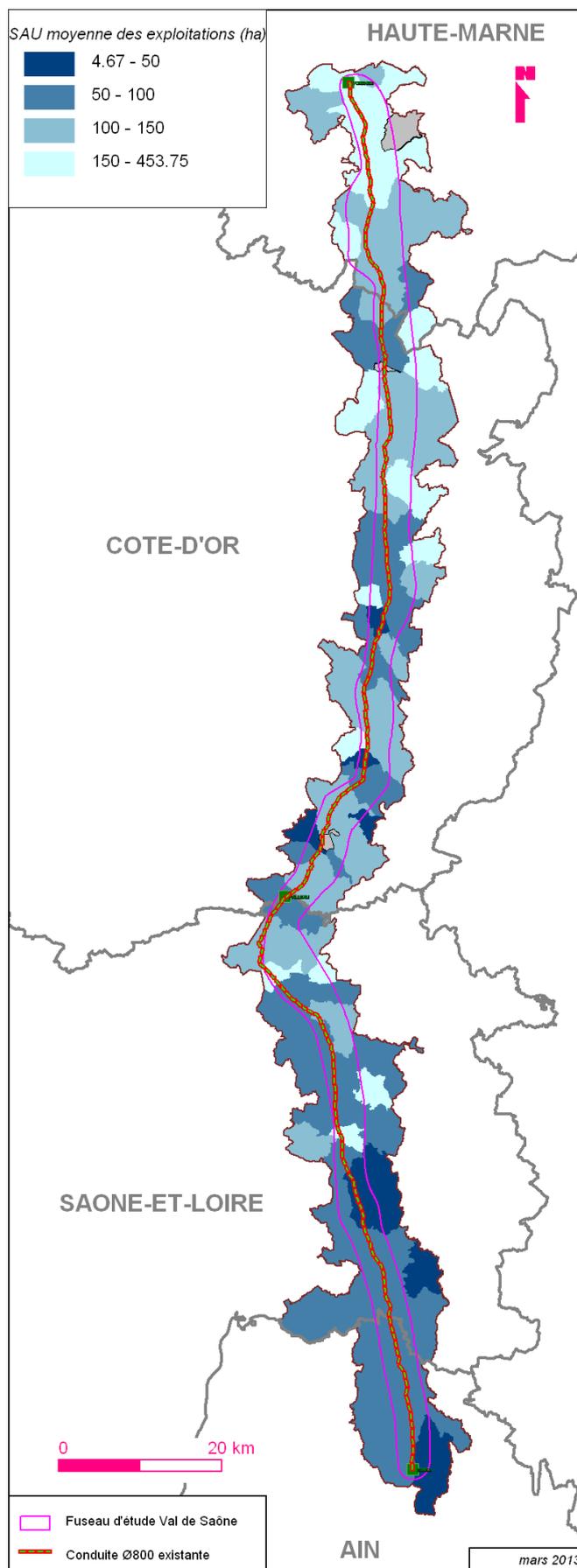
## La surface moyenne des exploitations

La surface moyenne des exploitations par commune est tirée du RA 2010 réunissant l'ensemble des petites, moyennes et grandes exploitations. Les perturbations inhérentes à la pose d'un gazoduc seront bien plus fortes sur de toutes petites structures qui auront davantage de difficultés pour les gérer.

La SAU moyenne par exploitation à l'échelle de l'aire d'étude est de 94 ha avec des disparités importantes puisque la plus petite moyenne communale est de moins de 5 ha par exploitation et la plus haute est de 453 ha.

La taille moyenne des exploitations est donc très variable, et décroît du nord au sud: 164 ha en Haute Marne, 115 ha en Côte d'Or, 75 ha en Saône et Loire et 62 ha dans l'Ain.

**La diversité des systèmes d'exploitation se traduit clairement dans la taille moyenne des exploitations, qui présente un gradient décroissant du nord au sud de la zone d'étude.**

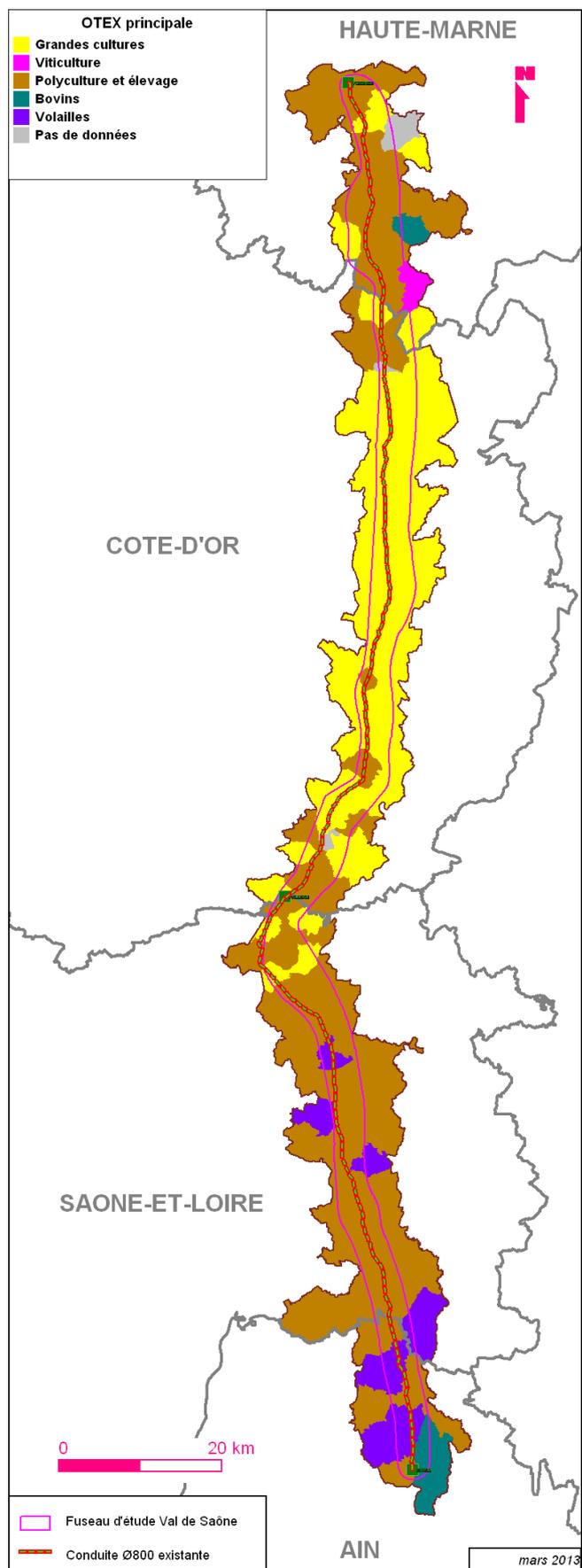


## L'orientation technique et économique dominante

L'OTEX (orientation technico-économique des exploitations agricoles) est un indicateur synthétique qui indique la combinaison des productions en fonction de leur poids économique dans le système de production. L'OTEX communale décrit la production dominante dans les exploitations de la commune. Elle n'exclut pas que d'autres types de productions plus diverses soient présentes, mais leur poids économique est mineur.

Les impacts et donc les précautions à prendre ne seront pas les mêmes auprès d'exploitations d'élevage ayant des prairies permanentes avec clôtures et auprès d'exploitations céréalières ayant des terres drainées, parfois irriguées.

**La plaine dijonnaise se distingue des autres portions de la zone d'étude par son orientation céréalière très marquée. Ailleurs, l'élevage est partout mieux représenté et développé par des filières différentes : bovins viande et bovins lait en Haute Marne, bovins viande et volailles en Saône et Loire, volailles et bovins lait dans l'Ain.**



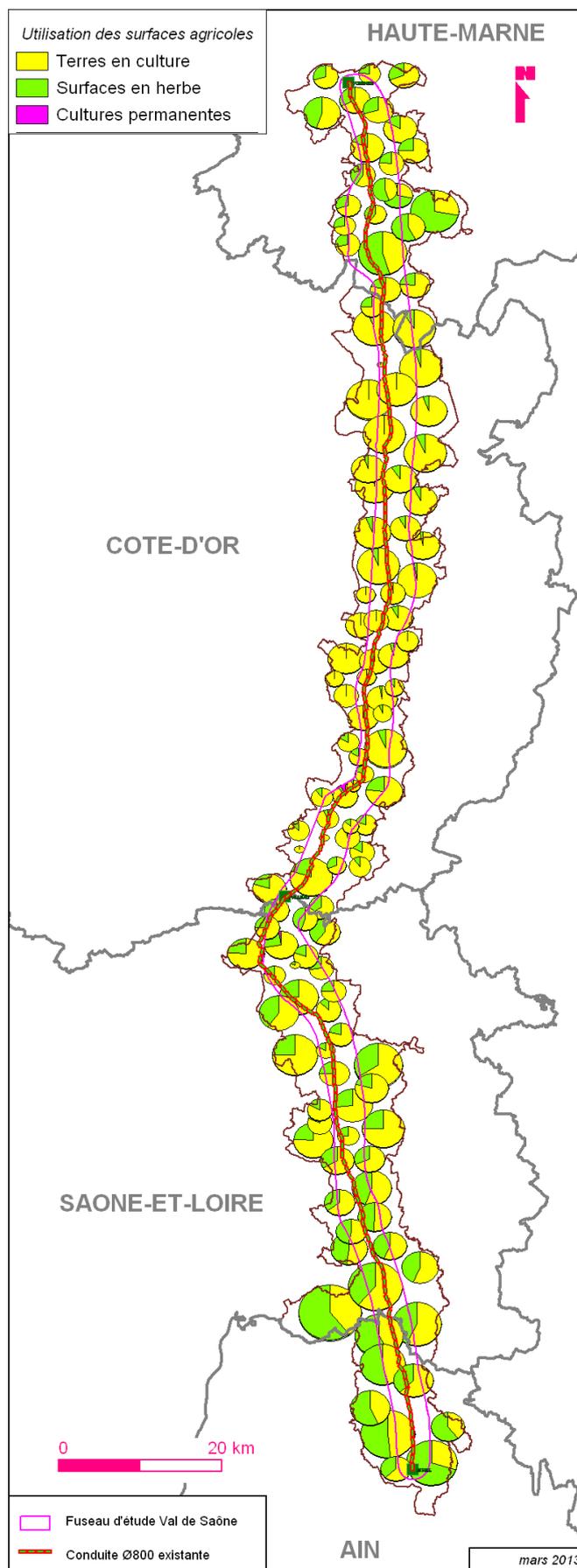
## Les terres en culture, les surfaces en herbe et les cultures permanentes

Cette donnée est extraite du Registre Parcellaire Graphique 2011. On distinguera les terres cultivées (céréales, cultures industrielles, oléoprotéagineux, maraîchage, jachères), les surfaces en herbe (prairies naturelles ou temporaires utilisées pour l'affouragement des élevages et faire pâturer les bêtes) et les cultures permanentes (vignes, vergers, pépinières, miscanthus, cassis) qui restent implantées sur plusieurs années.

La répartition entre les terres et les prés est le déterminant principal des variations dans l'occupation du sol. Les rares surfaces consacrées aux cultures pérennes sont occupées par de la vigne (Haute Marne) ou du cassis (Côte d'Or et Saône et Loire).

Le taux moyen de terres en culture est de 77%. Il varie de 28% à 100%, avec des moyennes départementales de 62% en Haute Marne, 92% en Côte d'Or, 65% en Saône et Loire, et 44% dans l'Ain.

**La Côte d'Or se distingue du reste de la zone d'étude par une prédominance des terres en cultures et une sous représentation des surfaces en herbe. A contrario, les extrémités nord et sud de la zone d'étude présentent un taux de surface en herbe plus affirmé, en cohérence avec la présence importante de l'élevage.**

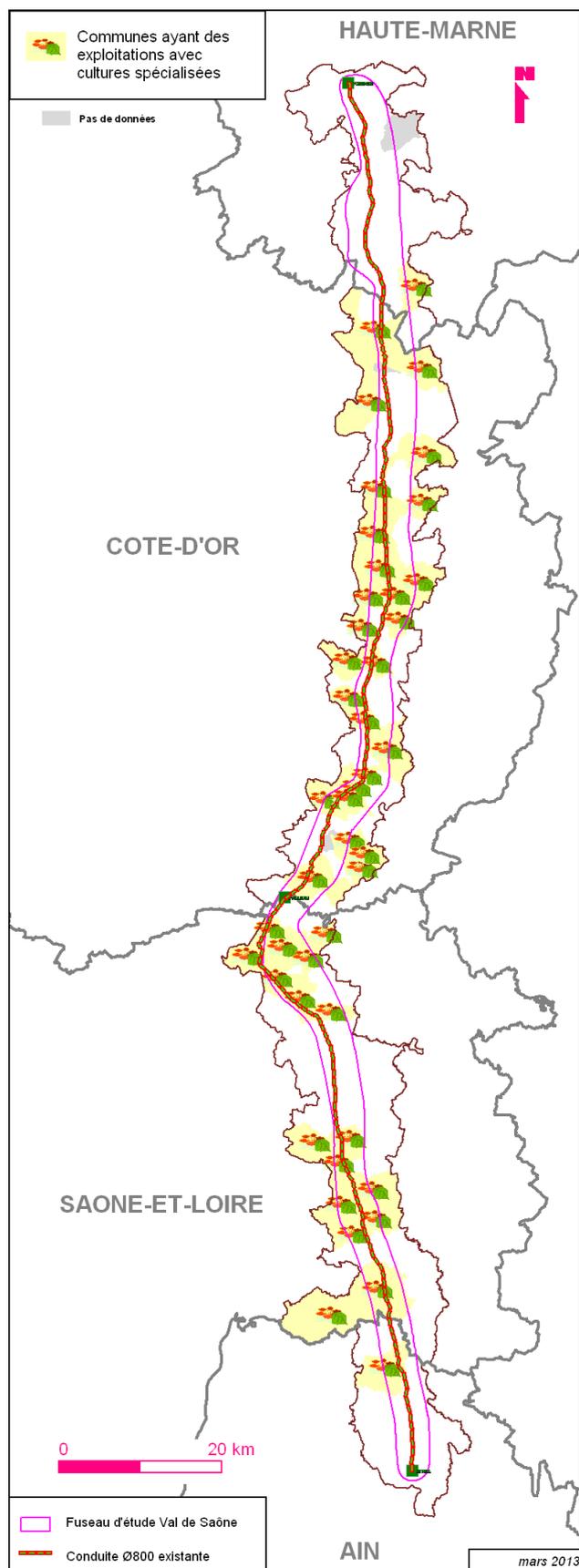


## Les cultures spécialisées

Il s'agit de cultures à forte valeur ajoutée : plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), plantes condimentaires, pommes de terres et tubercules, légumes secs, légumes frais, fraises, melons, fleurs et plantes ornementales, petits fruits.

Le chantier de construction du gazoduc est susceptible d'occasionner des impacts économiques plus forts sur les exploitations pratiquant ces cultures.

**Les contextes agro-pédo-climatiques de la Côte d'Or et de la Saône et Loire autorisent un large éventail de cultures. Par conséquent, c'est sur ces deux secteurs que des cultures spécialisées se rencontrent plus fréquemment : cassis, maraîchage, horticulture, miscanthus. Cet éventail de cultures est plus réduit au nord, en Haute Marne et au sud, dans l'Ain.**



## Les animaux d'élevage

Les UGB, Unités de Gros Bétail, incluent tous les types de production animale en donnant une équivalence à chaque espèce. Cela permet de convertir tous les animaux d'élevage dans une même unité de compte et permet de faire des comparaisons.

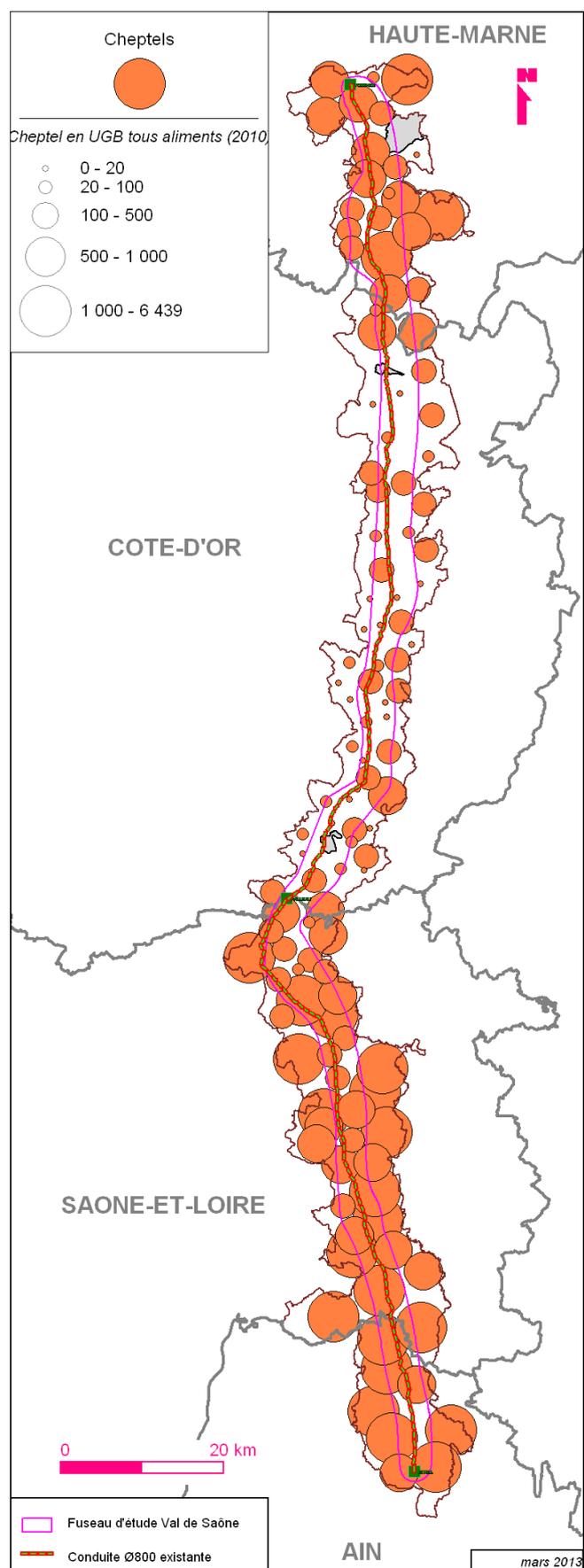
A titre d'exemple, une vache laitière = 1 UGB, un ovin ou caprin = 0,1 UGB, un porc = 0,15 UGB, un poulet de chair équivaut à 0,011 UGB.

Là où l'élevage est présent, le passage de la canalisation aura un impact important pendant la phase de travaux, car il peut déstabiliser la gestion des animaux au pâturage, en coupant des prairies en deux, en obligeant à installer des clôtures temporaires, à les rétablir après travaux, en mettant hors d'atteinte des points d'abreuvement, des parcs de contention ou des entrées de parcelles ; il peut compliquer l'accès aux bâtiments d'élevage ; il risque de remettre en cause l'utilisation de certains parcours plein air pour la volaille de Bresse...

La moyenne sur l'ensemble du fuseau d'étude s'élève à 649 UGB par commune, avec un minimum de 0 (commune sans élevage) et un maximum de 6 439 UGB.

La Côte d'Or se distingue des autres départements concernés avec un nombre d'UGB moyen par commune de 127, contre 541 en Haute Marne, 1000 en Saône et Loire et près de 3000 dans l'Ain.

**La prise en compte de l'élevage sera une préoccupation importante pour l'ensemble du fuseau, y compris en Côte d'Or même s'il y est moins présent.**



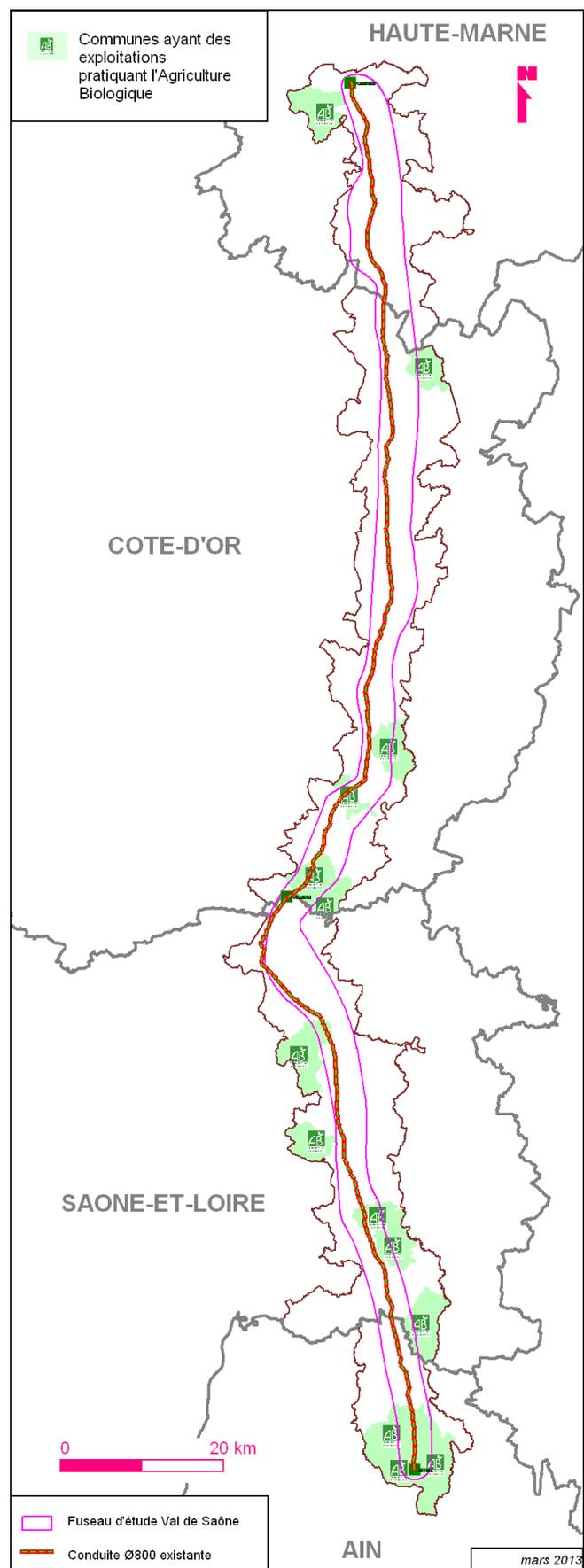
## L'agriculture biologique

Le passage d'une canalisation dans des parcelles certifiées en Agriculture Biologique aura plus d'impact qu'ailleurs, du fait des prix de vente des produits qui sont supérieurs et des assolements qui sont nécessairement plus longs qu'en production conventionnelle.

Les productions en Agriculture Biologique sont globalement minoritaires sur le fuseau. Notons que ces productions sont en expansion à l'échelle de la France. En 2011, 4,5% des exploitations agricoles étaient certifiées en Agriculture Biologique, représentant 3,5% de la surface agricole française. L'évolution entre 2007 et 2011 montre une augmentation de 93% du nombre d'exploitations, et de 75% des surfaces.

Sur un total de 124 communes, 14 comptent au moins une exploitation certifiée en agriculture biologique sur leur territoire. Les productions qui en sont issues sont variées : maraîchage, fleurs, petits fruits, lait fromages, viandes et plantes à parfums, aromatiques et médicinales.

**Quoique leur nombre soit en progression, les exploitations certifiées en Agriculture Biologique sont peu présentes dans l'aire d'étude. Dispersées géographiquement, elles sont également diverses dans les productions qu'elles conduisent.**



## Les Appellations d'Origine Contrôlée

L'AOC est le principal outil d'une politique de promotion de la qualité des produits agricoles en France. Les AOC imposent aux producteurs une aire géographique de production ainsi qu'un cahier des charges à respecter.

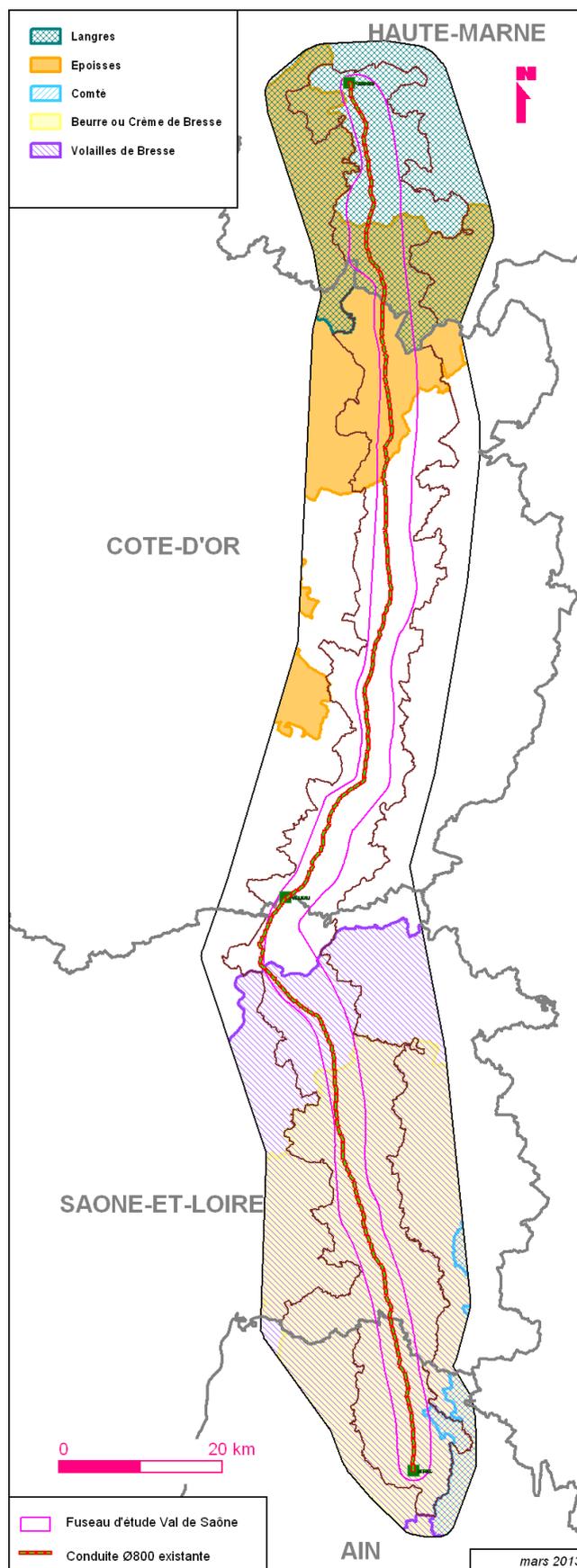
Les travaux risquent de remettre en cause, au moins temporairement, les conditions de production imposées aux producteurs par le cahier des charges et donc la qualification des productions en AOC : cela peut être le cas pour les parcours plein air pour la volaille de Bresse ou les prairies permanentes comme temporaires pour les vaches laitières.

Nous avons recensé la présence de cinq AOC sur l'aire d'étude : Fromage de Langres, Epoisses, Volailles de Bresse, Beurre et Crème de Bresse, Comté.

Les contraintes qui sont attachées à ces AOC peuvent être de plusieurs types : typologie du cheptel, durée de pâturage, aire géographique pour l'approvisionnement en herbe, fumure raisonnée, temps de pâturage, accès à des parcours herbeux (volaille), linéaire de haies, taux de chargement (nombre d'animaux par ha).

Il faut également signaler la présence, sur toutes les communes du fuseau, de plusieurs **Indications Géographiques Protégées (IGP)** dont : la Moutarde de Bourgogne, l'Emmental français Est-Central, et les Volailles de Bourgogne.

**Fleurons de l'Agriculture française, les AOC sont très présentes dans la zone d'étude et sous-tendent des filières organisées de valorisation des productions agricoles concernées. Les contraintes spécifiques qu'imposent ces appellations doivent être prises en compte.**



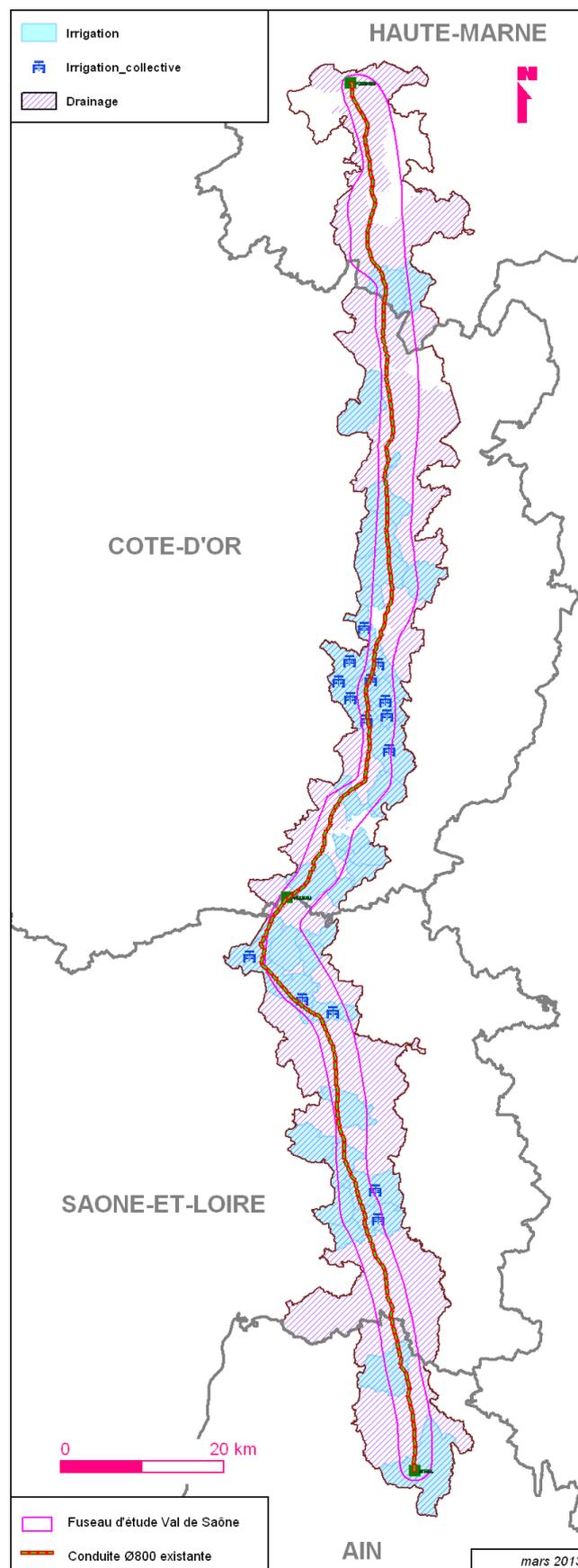
## L'irrigation et le drainage

Les données « présence d'irrigation » et « présence de drainage » ont été recueillies à partir du RA 2010, toutes exploitations confondues, et des données des Chambres d'Agriculture. Cette information signifie qu'au moins une exploitation agricole sur la commune utilise l'un de ces procédés dans le but d'améliorer sa production.

Des équipements tels que les réseaux d'irrigation et de drainage sont particulièrement sensibles aux travaux de pose d'une nouvelle canalisation. Ainsi, les réseaux d'irrigation, composés d'éléments enterrés et de surface, desservent des superficies qui peuvent être très importantes.

Toute coupure, pendant la période d'irrigation, induira donc des pertes de rendement à grande échelle. Le drainage quant à lui assure le bon équilibre hydrique des terres. Endommager ce système peut gravement dégrader les conditions d'exploitation des terrains et une bonne remise en état est donc impérative.

**Technique très largement employée, le drainage mis en œuvre par les exploitations des communes du fuseau occupe plus de 28 000 ha. L'irrigation est moins répandue mais demeure un procédé important de production pour certaines exploitations. Une réparation efficace et soignée des réseaux de drainage comme d'irrigation, est indispensable.**

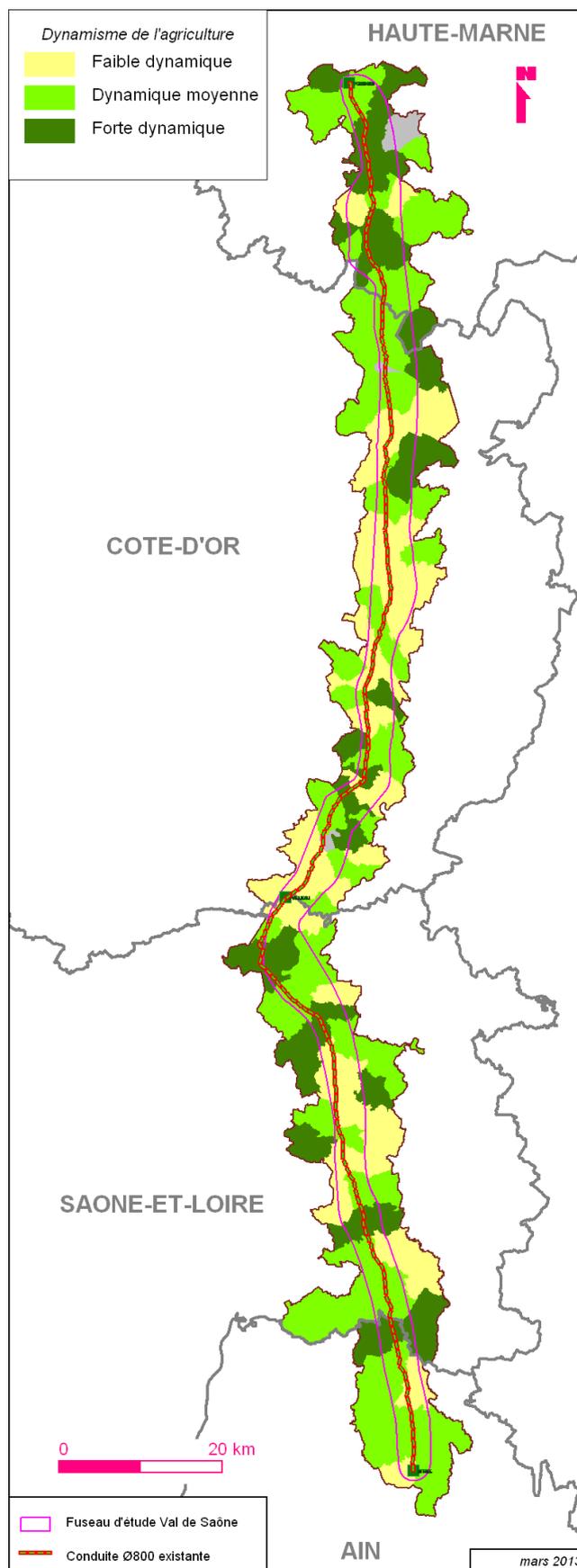


## L'indicateur de dynamique agricole

Cet indice a été bâti en combinant plusieurs thématiques : le nombre d'installations aidées, le potentiel productif (estimation du chiffre d'affaires par production) et le caractère agricole des communes.

Ces critères ont ensuite été pondérés en fonction de leur importance et de leur pertinence afin de refléter au mieux la réalité socio-économique agricole de la zone.

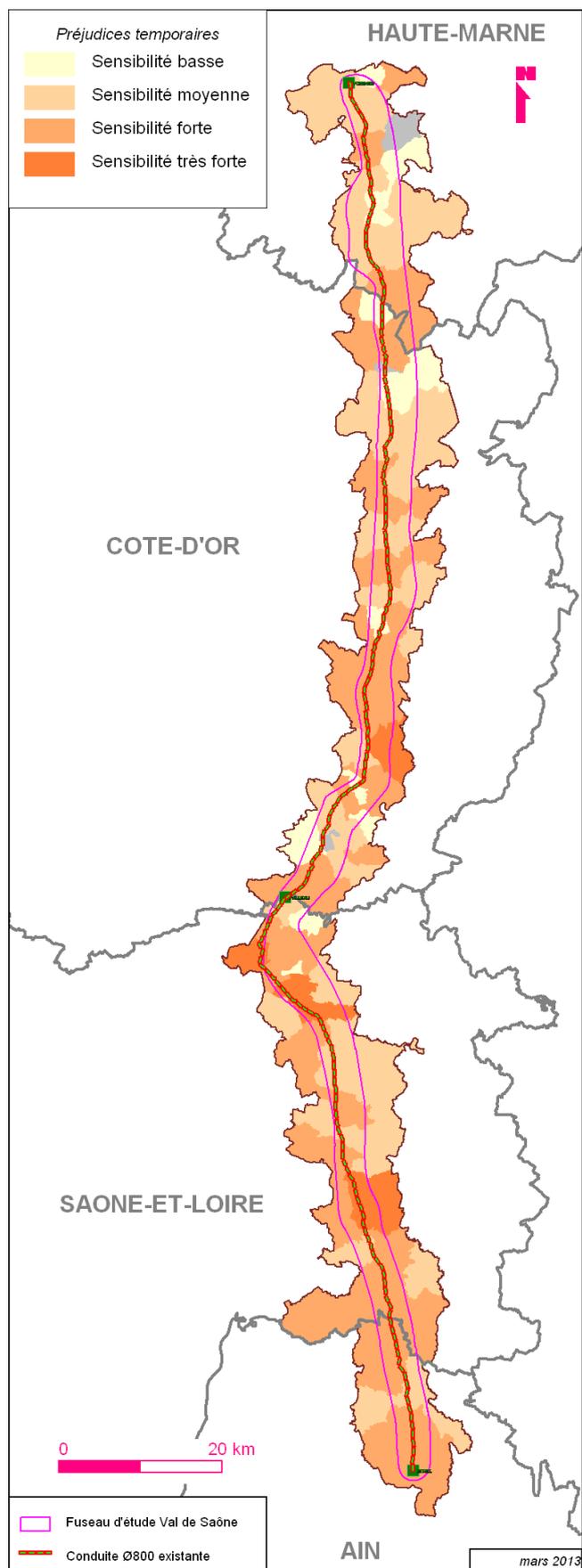
Les communes situées au nord et au sud du fuseau se caractérisent par un dynamisme agricole plus fort par rapport aux communes de Côte d'Or. Cette différence s'explique par un nombre d'installations plus faible dans cette région, lié au système céréalier dominant qui a connu une simplification des systèmes et un agrandissement des exploitations.



## Enjeux agricoles liés au chantier

Ces enjeux sont appréciés en combinant et pondérant différentes thématiques : les réseaux de drainage et d'irrigation, les cultures spécialisées, l'agriculture biologique, l'indice de dynamique agricole, la taille des exploitations, la présence d'élevage.

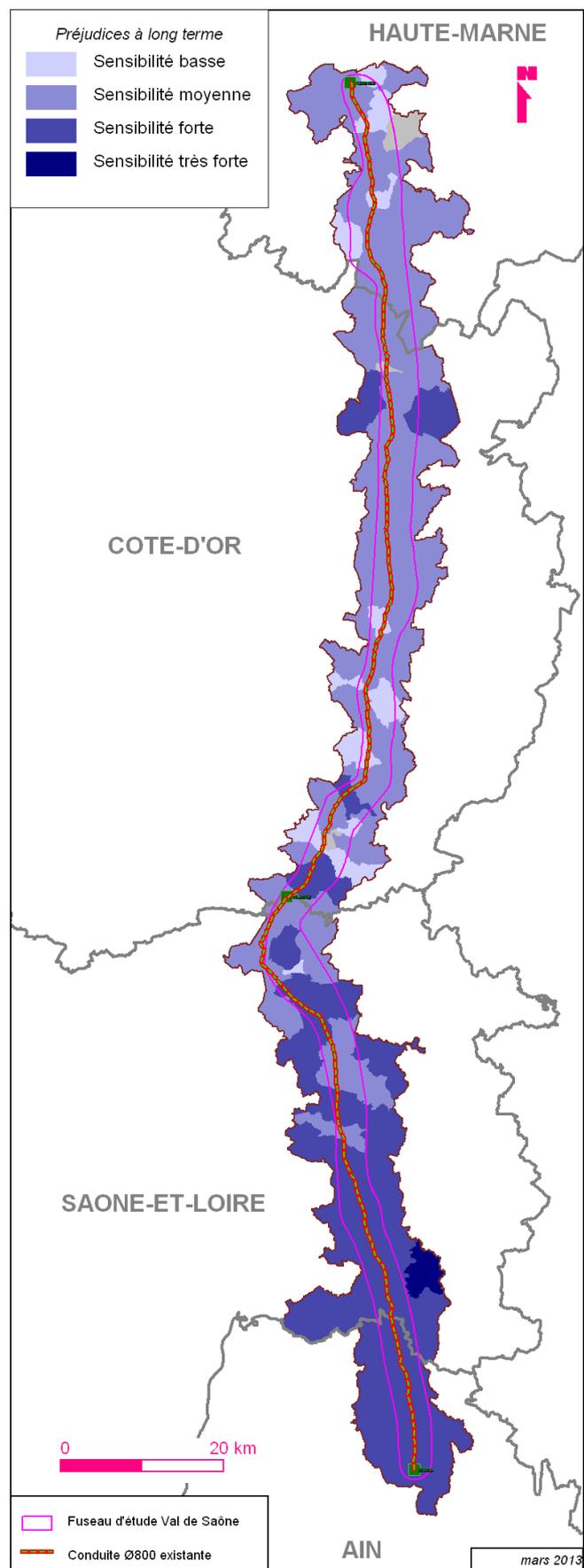
Les communes du fuseau d'étude présentent une sensibilité à l'égard des travaux plutôt homogène en raison de l'omniprésence des équipements de drainage. Cà et là, la présence plus marquée de l'élevage est un motif supplémentaire de vigilance lors des travaux.



## Enjeux agricoles à long terme

Ces enjeux sont appréciés en combinant et pondérant différentes thématiques : la présence de cultures pérennes, les exploitations pouvant recevoir du public, le nombre important d'exploitations, la présence d'AOC.

Les communes au nord du fuseau apparaissent moins sensibles aux préjudices à long terme que celles plus au sud. Cette différence s'explique par un plus grand nombre d'exploitation et par la présence d'AOC contraignantes.



## Conclusion

Les informations recueillies sur les enjeux agricoles des communes de l'aire d'étude reflètent la diversité des paysages agricoles rencontrés le long d'un ouvrage de 200 km.

Des points de vigilance récurrents sont apparus, ils concernent essentiellement les impacts immédiats lors des travaux, ce qui se conçoit aisément pour un ouvrage souterrain :

- ✓ le drainage et le soin à apporter lors des travaux pour assurer son rétablissement,
- ✓ l'irrigation avec une exigence de maintien du potentiel d'irrigation en phase travaux,
- ✓ la présence d'élevage et les précautions à prendre au moment de la conduite des travaux,
- ✓ la présence de plus petites exploitations où les impacts provisoires auront des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'entreprise,
- ✓ les cultures qui souffriront d'un impact économique plus fort : cassis, maraîchage.

Le travail de prospection et d'enquêtes plus fines à mener à l'échelle de l'îlot d'exploitation lors d'une prochaine étape permettra d'identifier plus précisément ces enjeux et de localiser de manière anticipée les situations qui nécessitent évitement, précaution ou réparation particulière.